Discriminations
Le CV anonyme en question

Le CV anonyme pénaliserait les candidats issus de l'immigration ou résidant dans une zone sensible, selon une étude récente (1). Avec des CV nominatifs, ils ont une chance sur 10 d'obtenir un entretien, contre une sur 8 pour les autres ; lorsque les CV sont anonymisés, l'écart s'accroît à 22 contre 6. Les auteurs avancent que l'anonymisation priverait les recruteurs d'informations leur permettant de comprendre un parcours : *« Les "trous" dans le CV pourraient être expliqués par un accès plus difficile à l'emploi lorsque le CV montre que le candidat réside en ZUS, mais pas lorsque cette information est masquée. »* En revanche, le CV anonyme *« contrecarre la tendance des recruteurs à favoriser leurs semblables »* : les hommes sélectionnent ainsi davantage de femmes, les jeunes davantage de seniors, etc. **F. S.**

1. « Evaluation de l'impact du CV anonyme », voir www.crest.fr/images/CVanonyme/rapport.pdf

Assurance chômage
Peu de changement

La nouvelle convention d'assurance chômage, validée par les partenaires sociaux le 5 avril dernier, entrera en vigueur le 1er juin prochain. Pour l'essentiel, le texte précédent est reconduit, notamment le principe « un jour cotisé, un jour indemnisé ». Les cotisations pourront diminuer à l'avenir si l'Unedic parvient à réduire sa dette, raison pour laquelle la CGT n'a pas ratifié l'accord. Quelques améliorations ont été apportées concernant les saisonniers et les personnes en invalidité. La demande d'un retour à des allocations dégressives dans le temps, souhaitée par le patronat, a été renvoyée à plus tard. **J. R.**


D. R.

CHRONIQUE
Pierre Concialdi, économiste à l'Ires

Le pouvoir d'achat malmené

Le dernier indice de prix de l'Insee a confirmé l'accélération de l'inflation en ce début d'année 2011 : + 0,8 % en mars, après une hausse de 0,5 % en février. Le jour même de la publication de cet indice, le ministre du Budget a tenté de rassurer les salariés sur leur pouvoir d'achat en évoquant l'idée d'une prime exceptionnelle *« d'au moins 1 000 euros »* que les entreprises distribuant des dividendes seraient « incitées » à leur verser. A un an de l'échéance de 2012, le président du pouvoir d'achat semble redécouvrir l'urgence de cette question. Il y a longtemps pourtant que la situation est déjà très critique pour nombre de salariés. Pour les 20 % de ménages les plus modestes, les dépenses « préengagées » (logement, assurances, impôt, remboursements d'emprunt) absorbaient déjà 74 % de leur revenu en 2006 (1). Ce qui laissait à ces ménages moins de cinq euros par jour et par personne pour se nourrir, s'habiller, se déplacer… Tous les indices montrent que, depuis cette date, leur situation ne s'est guère améliorée.

> **A un an de l'échéance de 2012, le président du pouvoir d'achat semble redécouvrir l'urgence de cette question**

Sur les quatre dernières années, les revenus des propriétaires (intérêts, dividendes, loyers imputés des ménages propriétaires de leur logement) ont continué de progresser plus vite que la moyenne ; leur part dans le revenu des ménages a augmenté tandis que celle des salaires a poursuivi sa baisse. Pour le logement, premier poste budgétaire des ménages, les aides peinent toujours à suivre la progression des loyers. La prise en charge publique des soins de santé a continué à diminuer – elle est aujourd'hui à son plus bas niveau depuis quarante ans, exacerbant les contraintes budgétaires des ménages à faibles revenus. Et du côté des retraites, les effets à long terme des réformes passées commencent à se lire dans les statistiques, comme en témoigne la remontée récente des taux de pauvreté des personnes âgées, notamment après 70 ans. Rien d'étonnant, dans ces conditions, à ce que l'inquiétude des Français pour leur pouvoir d'achat s'aggrave.


Photothek/Andia

Cinq euros par jour et par personne, c'est ce qu'il reste aux 20 % de ménages les plus modestes une fois payées leurs dépenses préengagées.

1. « La mesure du pouvoir d'achat et sa perception par les ménages », *L'économie française*, Insee, édition 2007.

Formation : les chômeurs à la diète

Les chômeurs qui arrivent en fin de droits alors qu'ils sont en cours de formation vont de nouveau avoir droit à une indemnisation. Le conseil d'administration de Pôle emploi a voté le 11 avril dernier la création d'une « rémunération de fin de formation » de 652 euros par mois qui devrait bénéficier à 30 000 personnes cette année. Ce dispositif devrait coûter 160 millions d'euros et sera financé à parts égales par l'Etat et les partenaires sociaux. Il existait déjà une allocation de formation pour les chômeurs en fin de droits, mais elle avait été supprimée fin 2010 par l'Etat pour cause de restrictions budgétaires. Le nouveau dispositif est moins généreux : 652 euros, contre 1 000 euros en moyenne auparavant. Les syndicats craignent que cette faible indemnité incite les chômeurs à abandonner leur formation en cours de route, faute de ressources suffisantes. **JESSICA DUBOIS**